



Berset Alexandre, Lepori Sandra

Pour une cohabitation apaisée avec les grands prédateurs

Cosignataires : 1

Date de dépôt :

19.05.22

DIAF

Dépôt

Le nombre de loups présents en Suisse n'a cessé de croître ces dernières années. Après une période d'absence induite par son éradication, des individus puis des groupes ont migré naturellement depuis l'Italie et la France. Depuis dix ans, les loups se reproduisent annuellement en Suisse. Eradiqué du canton de Fribourg en 1937, le loup a fait son retour dans nos régions en 2007.

Le Plan Loup, élaboré par l'Office fédéral de l'environnement en collaboration avec les cantons et autres parties concernées, rappelle que le loup appartient à la faune indigène et qu'il dispose d'une protection en vertu de la Convention de Berne. Des autorisations de tir ne pouvant être délivrées qu'à titre exceptionnel, il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une solution durable. D'une part, le loup a des effets positifs sur la biodiversité (dont il fait partie) et d'autre part, le fait d'abattre des individus tend généralement à créer un appel d'air pour d'autres individus. En parallèle, indemniser les animaux tués ou blessés ne constitue selon nous pas une solution sur le long terme ; en effet, il est toujours douloureux pour un-e agriculteur-trice de perdre un animal. Ainsi, la prévention des conflits serait plus utile.

Si la gestion des grands prédateurs ne s'effectue pas au niveau cantonal, la loi sur la chasse (LChP) dispose que la Confédération encourage et soutient les mesures de prévention des dégâts induits sur des animaux de rentes mise en œuvre par les cantons.

Les dépositaires de cette question sont par ailleurs convaincu-e-s qu'il en va de notre devoir moral de réapprendre à cohabiter avec les espèces animales.

Pour donner suite aux constats exposés ci-dessus, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. En plus des actions du groupe de travail mis en place en 2015 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) afin de thématiser la présence du loup (conseils aux agriculteurs-trices et bergers-ères et visites d'alpage), existe-t-il d'autres mesures préventives supplémentaires ainsi qu'une stratégie fribourgeoise globale afin d'éviter les conflits entre loups et élevage et visant plus généralement la meilleure cohabitation possible entre les grands prédateurs et les activités humaines à long terme ?
2. Le kit d'urgence de protection et l'intervention des gardes-faunes ainsi que le SMS de prévention aux agriculteurs-trices sont des moyens mis en place en cas d'attaque de loup ou de lynx. Ces mesures sont-elles suffisantes à la protection des troupeaux face à d'éventuelles attaques de loup ou de lynx ?
3. Si non, quelles sont les lacunes existantes ?

4. Le conseil et les visites aux agriculteurs-trices et aux bergers-ères du canton par les spécialistes du groupe de travail répond-il suffisamment aux besoins dans la mise en œuvre de ces mesures ?
 5. Est-ce que le canton de Fribourg dispose de suffisamment de moyens (instruments législatifs, ressources financières et en personnel) pour garantir la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux efficaces ?
 6. Si non, quels sont les besoins supplémentaires nécessaires pour répondre aux lacunes existantes ?
-